

SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION MULTIPLE "COMMUNAUTÉ DU BÉTHUNOIS"

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024 À 19 h 00

Nombre de délégués : 136

Date de la convocation et
d'affichage : 12 décembre 2024

Présents à la séance : 80

L'an deux mille vingt quatre, le dix huit décembre à 19 h 00, le Comité Syndical de la "Communauté du Béthunois", s'est assemblé en Salle Olof Palme, à BETHUNE, sous la présidence de Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Président du SIVOM de la Communauté du Béthunois, suivant convocation faite le 12 décembre 2024.

Étaient présents :

HENNEBELLE André (Allouagne), LANVIN Patrick (Allouagne), BERRIER Philibert (Auchel), GORKA Liliane (Auchel), DIERS Véronique (Auchel), BOY Serge (Auchel), DERLIQUE Martine (Auchel), CARRE Nicolas (Auchel), KUBIAK Brigitte (Auchel), PETIT Daniel (Auchel), BOULART Annie (Béthune), GIBSON Pierre-Emmanuel (Béthune), LOISEAU Ginette (Béthune), BARRE Bertrand (Béthune), ELAZOUZI Hakim (Béthune), DOUALLE Christophe (Béthune), CORDONNIER Francis (Béthune), PERRIN Patrick (Béthune), BERROYER Béatrice (Béthune), SCALONE Jean-Pascal (Béthune), JEVTOVIC Zoran (Béthune), BREUVART PETITPAS Marie-Jeanne (Béthune), PHILIS Josette (Béthune), SOLHEID Hervé (Béthune), HARFAUX HAELEWYN Catherine (Béthune), DELESTREZ Patrick (Béthune), GOTTRAND Catherine (Béthune), DEKEYSER Fernand (Béthune), LEFEBVRE Nadine (Beuvry), FIGENWALD Arnaud (Beuvry), VANBERGUE Marie-Cécile (Beuvry), LETOMBE Christophe (Beuvry), BEAUVOIS Pierre (Beuvry), VAMBRE Laurence (Beuvry), GIBON Monique (Beuvry), NASPINSKI Annie (Beuvry), MASSART Yvon (Chocques), TURBERT Sandra (Chocques), BEUGIN Francis (Chocques), GOLLIOT Jérôme (Drouvin-le-Marais), DECOURCELLE Catherine (Drouvin-le-Marais), MULLET Rosemonde (Ecquedecques), ALTIER Nathalie (Ecquedecques), DOUVRY Jean-Marie (Festubert), QUENIART Damien (Festubert), OGIEZ Gérard (Fouquereuil), BILLET Guy (Fouquereuil), DUBY Sophie (Fouquières-lez-Béthune), WYNNE Pierre (Fouquières-lez-Béthune), DELORY Bertrand (Gonnehem), DUPLOUY Pierre (Gonnehem), VAAST Stephan (Gosnay), BOURBON Guy (Gosnay), CARAMIAUX Jean-Marie (Hersin-

Coupigny), DESCAMPS Nicolas (Hersin-Coupigny), FONTAINE Laurent (Hersin-Coupigny), LECOMPTE Monique (Hersin-Coupigny), FAVIER Simon (Hersin-Coupigny), POIRET Thérèse (Hersin-Coupigny), MONVOISIN Josianne (Hinges), JOMBART Simon (Hinges), DISSAUX Frédéric (Labourse), DELANNOY Alain (Lapugny), GOFFART Jeannine (Lapugny), VEREECQUE Anne-Marie (Lapugny), SZCZEPANIAK Caroline (Marles-les-Mines), GOZET-KONIECZNY Annette (Marles-les-Mines), COUPET Marie-Noëlle (Sailly-Labourse), KUBINOWSKI Sylvie (Sailly-Labourse), TOROK Gilbert (Sailly-Labourse), HAPPIETTE Jean (Sains-en-Gohelle), VOLCKAERT Véronique (Sains-en-Gohelle), AVIEZ Cathy (Sains-en-Gohelle), TRANAIN Dorise (Sains-en-Gohelle), JURCZYK Jean-François (Vaudricourt), FLORCZYK Patrice (Vendin-lez-Béthune), CHRETIEN Bruno (Verquigneul), MAGNIER Alain (Verquin), DELAHAYE Joël (Verquin), CODRON Jean-Luc (Verquin)

Ont donné pouvoir :

GACQUERRE Olivier donne pouvoir à CORDONNIER Francis, BRIGE Corentin donne pouvoir à ELAZOUZI Hakim, CHOCHOI Mélinda donne pouvoir à PERRIN Patrick, KWARTNIK Pierre donne pouvoir à GIBSON Pierre-Emmanuel, BEIGNIER Ingrid donne pouvoir à LOISEAU Ginette, BAUDET Tommy donne pouvoir à LEFEBVRE Nadine, MALBRANQUE Gérard donne pouvoir à DELORY Bertrand, MASSARD Pascal donne pouvoir à BARRE Bertrand, SAUVAGE Martine donne pouvoir à LECOMPTE Monique, CARLUS Annie donne pouvoir à HAPPIETTE Jean

Etaient Absents Excusés :

GOUILLART Pascale, VIVIEN Michel, DUCROCQ Marie-Rose, BLASZCZYK Laure, CAPELLE Virginie, DANTEC Philippe, DELBARRE Guillaume, ROUSSEL Philippe, LECOMTE Maurice, WATEL Sandrine, LEFEBVRE Valérie, BERTIER Jacky, GREVET Jean-Christophe, PRUVOST Bernard, COQUERELLE Alain, DAILLES Alain, DELANNOY Marie-Josèphe, SEKULA Roseline, COUVILLERS-OBOEUF Sandrine, LAISNE Philippe, SZYMKOWIAK-BLASCHKE Virginie, MARCELLAK Serge, URBANSKI Chantal, HOBERG André, SWITALSKI Jacques, NOREL Francis, ANTKOWIAK Corinne, JASKULSKI Christine, BLONDEL Dominique, DOMART Sylvie, GAYOT Romain, GODART Céline, BACLET Charline, CARPENTIER Arnaud, HERNU Stéphane, RABEHI Dimitri, DUCARIN Philippe, DUCLOY Nadine, JOLY Monique, DEBAILLEUL Philippe, MEYFROIDT Sylvie, DUFLOS Jacky, BASSOM Françoise, GROUX Jean-Marc, HOLVOET Marie-Pierre, BERTOUX Maryse, WACH Patricia, DENIS Charline, POIRE Laurent, LAVERGIN Corinne, SCAILLIEREZ Philippe, CARON Annick, HENNEBELLE Dominique, CZECH Christelle, FOMBELLE Rémi, TASSEZ Thierry.

Monsieur Jean HAPPIETTE, délégué(e) de la commune de Sains-en-Gohelle, ayant été désigné(e) pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, les a acceptées.

Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, ouvre la séance.

Délibération n°DCS_2024_078

Comité Syndical du 18 décembre 2024

Code service : 120

E

EXERCICE 2025 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Considérant le débat d'orientation budgétaire tenu par le Comité Syndical du 13 novembre 2024,

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du CGCT relatifs au vote du budget primitif,

Vu les instructions budgétaires et comptables :

- M 57 applicable au budget principal,
- M 22 applicable aux budgets annexes du secteur social et médico-social,
- M 4 applicable au budget annexe du crématorium.

Vu la décision du Comité Syndical du 14 novembre 1996 décidant le vote par nature des inscriptions budgétaires,

Considérant le projet du budget primitif de l'exercice 2025 du budget principal et des budgets annexes, soumis au vote par nature avec présentation fonctionnelle,

Vu l'avis favorable des commissions, « jeunesse-restauration » du 25 novembre 2024, « solidarité-santé » du 26 novembre 2024, « équipement-environnement » du 27 novembre 2024 et « administration générale, planification et finances » du 11 décembre 2024,

Monsieur le Président propose au Comité Syndical :

- d'adopter le budget primitif pour 2025 dont les crédits sont ouverts par chapitre.
- d'adopter les montants des participations prévus par commune au titre de l'exercice 2025, tels que décrits en annexe du budget primitif, que le recouvrement soit fiscalisé ou budgétaire.
- d'autoriser le recouvrement des contributions budgétaires :
 - par douzième, pour la compétence restauration collective sur la base des prestations effectuées.
 - à l'issue de chaque session pour la compétence centres de loisirs sans hébergement.
 - à l'issue de chaque session pour la compétence colonie de vacances.
 - par douzième au 1er jour de chaque mois pour les communes dont la participation annuelle, hors les contributions budgétaires des compétences énumérées ci-dessus, est supérieure à 700 000 €. Les participations situées en dessous de ce seuil seront levées trimestriellement au 1er jour de la période.

- d'adopter les tarifs décrits dans les diverses compétences et budgets annexes.

ADOPTÉ

Fait en séance les jours, mois et an que dessus
"Suivent les signatures"
Pour extrait conforme

